

Compte rendu du conseil d'administration du 28/2/2017

Début du conseil : 17h30

Nombre de votants : 18

Monsieur le Principal M. BRUON, rappelle qu'il y a eu un souci d'envoi du compte-rendu du 29/9/2016. Par conséquent, il passe au vote celui du 29/09/2016 ainsi que celui du 21/11/2016.

Aucune remarque. Votés à l'unanimité : 18/20

17h40 : Arrivée d'un représentant du département et d'un représentant du personnel.

Nombre de votants : 20

1. D.H. G 2017/2018

M. BRUON rappelle que la DHG sert à préparer la prochaine année scolaire.

Remise de documents présentant la DHG.

La dotation totale est de 598 heures.

Par rapport, au tableau de répartitions des heures par disciplines, il est précisé que les heures de décharge syndicales seront compensées.

Il n'y a aucune création ni suppression de poste.

Certaines heures sont gardées pour des éventuelles co-animations dans le cadre des EPI.

Un représentant élève demande pourquoi la classe ULIS ne figure pas sur les tableaux. M. BRUON répond que cette classe a son propre tableau.

Départ du CPE : 17h55

Nombre de votants : 19

Arrivée d'un représentant de la collectivité territoriale.

Nombre de votants : 20

Les deux tableaux de répartition des moyens ainsi que l'organisation de la structure sont proposés au vote et obtiennent l'unanimité : 20/20

2. Affaires financières

Mme BELOT, adjointe-gestionnaire, présente une sortie à Provins pour 4 classes de 5^{ème}. Un représentant élève demande l'objectif de cette sortie. Un enseignant précise qu'il s'agit de découvrir une ville médiévale et faire un atelier vitrail. Il est précisé également, que la classe de 5^{ème} qui ne part pas à Provins, fera une visite à Versailles.

Voté à l'unanimité : 20/20

Le prix du voyage en Italie est de nouveau présenté et soumis au vote du CA. En effet, les enseignants ont ajouté un jour au programme. Les parents lors de la réunion pour le voyage ont accepté de payer jusqu'à 10 euros de plus. Il s'agit finalement d'une augmentation de 3 euros 47, le reste étant pris en charge par la vente de calendriers organisé par le FSE.

Voté à l'unanimité : 20/20

Il existe un excédent de 36.50 euros d'un don du FSE pour la sortie cinéma du 13/12/2016. Mme BELOT demande à l'utiliser pour une autre sortie.

Voté à l'unanimité : 20/20

Mme BELOT présente des décisions budgétaires pour information, prises en 2016 et 2017.

Finalement, Mme BELOT fait part de la décision de la SMETOM de taxer toutes les ordures ménagères du collège à partir du 1/6/2017. Cela coûtera au collège environ 7000 euros par an. Mme BELOT envisage d'acheter une machine pour déshydrater les déchets organiques. Cela permettrait de réduire le coût considérablement et le prix d'achat serait assez vite amorti. Cette expérience a déjà été menée dans un autre établissement scolaire, le Collège Alfred Sisley, à Moret-sur-Loing. Mme BELOT soumettra une proposition concrète pour l'achat de cette machine à un prochain CA.

3. Questions diverses

M. BRUON précise que le déploiement a commencé. Le collège est très satisfait de l'entreprise qui intervient. La fin des travaux est prévue à la fin du mois de juillet. Chaque salle sera équipée d'un PC relié à internet, et d'un vidéoprojecteur interactif.

La classe ULIS aura un système Wifi dans sa salle avec des portables connectés.

Les parents ont demandé que les dates de conseils de classe soient envoyées plus tôt. Les dates viennent d'être envoyées à tous les parents. Il est difficile de faire plus tôt pour des problèmes d'organisation.

L'association de parents d'élèves propose l'achat de pendules pour les salles car la plupart des élèves regardent l'heure sur leur téléphone portable. Cette proposition est acceptée par M. BRUON et il remercie les parents.

Plusieurs professeurs ont été absents pour la mise à niveau de la réforme des collèges. Les parents demandent pourquoi ils ne sont pas remplacés. M. BRUON signale que les remplacements ne se font qu'à partir de deux semaines d'absence d'un professeur par le rectorat. Un système de remplacement à l'interne a été mis en place mais les contraintes d'emplois du temps rendent son efficacité limitée.

Les cartables sont posés dans la cour lors des récréations et les heures de déjeuner. Il y a souvent des détériorations. M. BRUON signale que les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} ont la possibilité de laisser leur sac dans une salle fermée. Seulement, 15 élèves par niveau l'utilisent. Il est proposé que ce dispositif soit ouvert aux autres niveaux. En revanche, il n'est pas possible d'avoir accès à la salle s'ils ont oublié quelque chose.

Trois conseils de discipline ont eu lieu en deux ans. Les parents précisent qu'ils étaient justifiés mais demandent si le collège n'aurait pas pu prendre des mesures en amont.

M. BRUON répond que toutes les mesures possibles ont été prises au sein du collège.

A travers la mise en place des PPRE, tutorats, entretiens, aide de l'enseignant et de l'AVS de l'Ulis, tout est mis en place pour répondre aux difficultés des élèves tant au niveau scolaire qu'au niveau comportemental. Une échelle graduée des sanctions est utilisée et une commission de vie scolaire est généralement réunie avant de convoquer un conseil de discipline (sauf acte très grave sans antécédent).

D'autre part le conseil de discipline peut donner d'autres réponses que l'exclusion définitive de l'élève, en prononçant des sanctions intermédiaires ou avec sursis. Il l'a d'ailleurs fait dans le passé.

Enfin, le conseil de discipline est aussi pédagogique et la plupart d'élèves qui ont été exclus d'un établissement ne récidivent pas.

Le conseil d'administration se termine à 18h40.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 28/03/2017.

La Secrétaire de séance

Miranda ROUSSEL



le Président du C.A.

Christian BRUON

